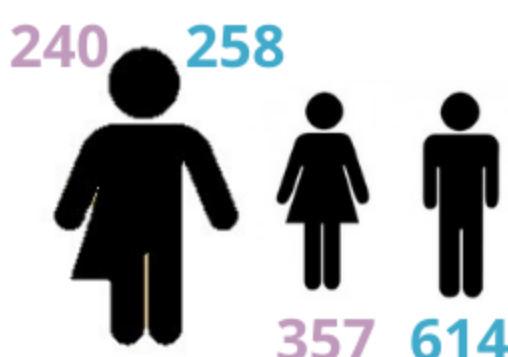


RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

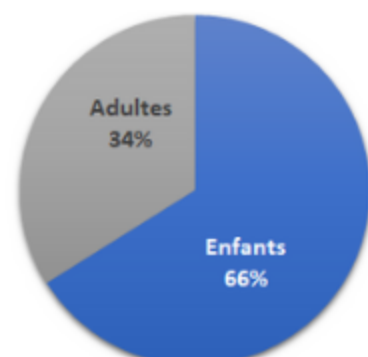
Données cumulées Septembre 2021

Dépôts de dossiers: 1469 et instruction: 1509

Le confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19 a conduit à la mise en place de la Gestion Electronique des dossiers (GED). Dans un 1er temps, seules les 1ères demandes sont numérisées grâce au nouveau Système Informatisé Harmonisé IODAS et à la GED. Suite aux spots TV/Radio, l'activité a doublé en fin du 1er semestre pour dépasser l'activité annuelle 2020. Ainsi, l'activité est dense avec **1469 demandes déposées, 1509 demandes instruites et 1546 dossiers traités pour 4715 décisions et avis rendus.**

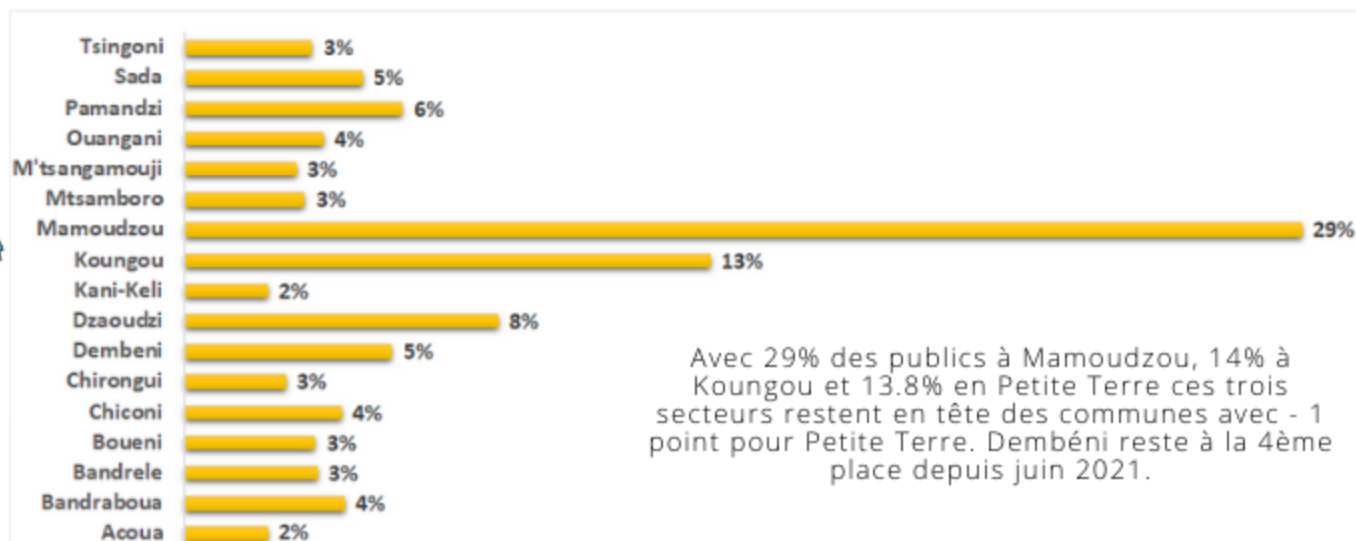


La situation sanitaire du 1er trimestre a conduit à une drastique diminution des dépôts de dossiers Adulte. Les enfants n'ont pas été impactés grâce au travail des enseignants référents. Pour les orientations scolaires, il est nécessaire de déposer les demandes avant mai pour mieux anticiper la rentrée. L'activité a doublé chez les Enfants et les Adultes par rapport à 2020. La part des Adultes a augmenté de 2 points par rapport à août 2021.



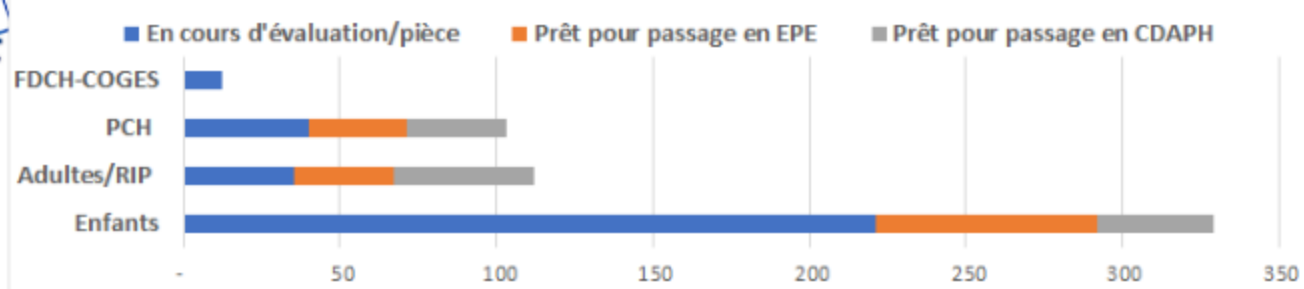
40% des dossiers instruits sont des 1ères demandes. La part de RAPO se maintient sous la barre d'1% (0.47%) contre 2.44% en septembre 2020.

■ 1ère demande ■ Renouvellement ■ Révision ■ Recours



Avec 29% des publics à Mamoudzou, 14% à Koungou et 13.8% en Petite Terre ces trois secteurs restent en tête des communes avec - 1 point pour Petite Terre. Dembeni reste à la 4ème place depuis juin 2021.

Evaluation en cours : 556



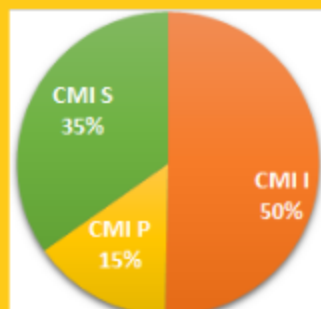
Décisions de la CDAPH

1546 dossiers et 4715 décisions et avis rendus

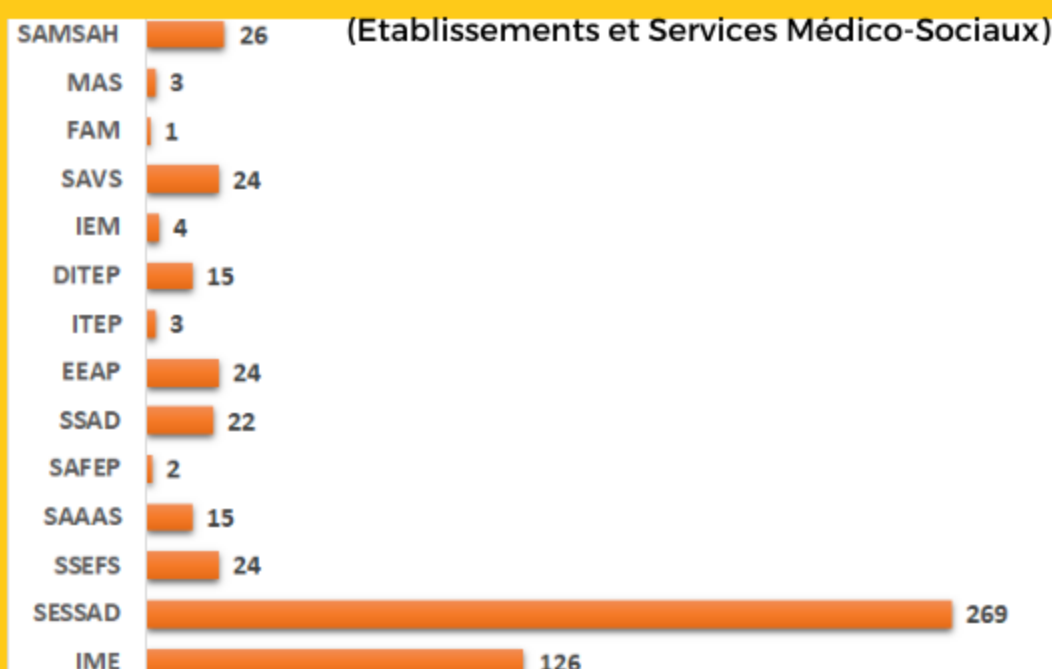


Depuis le **1er juin 2021**, les **enfants** avec un **taux de 50-79%** bénéficient de l'**AAEH** et à compter du **1er octobre 2021**, les **adultes** présentant ce **taux de 50-79% ET** une **restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi** pourront percevoir l'**AAH** au titre de l'article L.821-2.

306 **CMI-Invalidité** dont 273 sans limitation de durée, 91 **CMI-Priorité** dont 85 sans limitation de durée, 211 **CMI-Stationnement** dont 184 sans limitation de durée, 149 **Prestations de Compensation du Handicap** 296 **Allocations d'Education d'Enfant Handicapé** dont 281 sans limitation de durée, 204 **Allocations Adulte handicapé** dont 156 sans limitation de durée accordées. Exceptionnellement, 1 CDAPH restreinte d'urgence en août 2021.



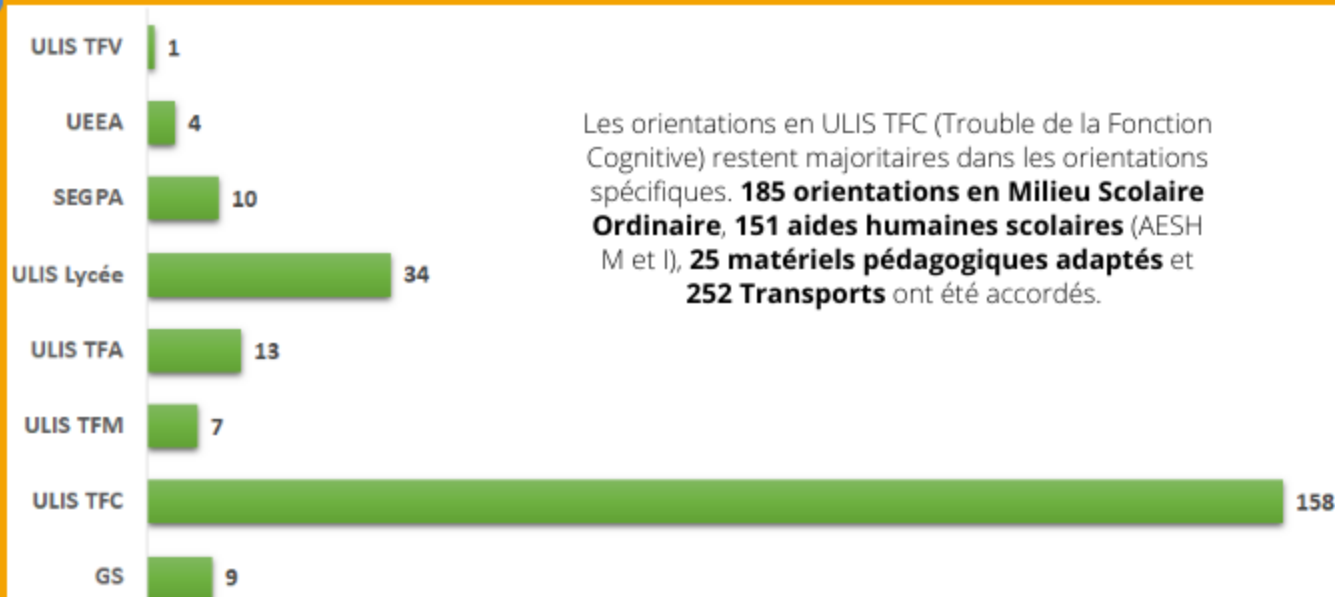
Focus sur les orientations en ESMS



Les orientations en SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) et IME (Institut Médico-Educatif) répondent aux principaux besoins des enfants en complémentarité des orientations scolaires. Les orientations SSEFS, EEAP et SSAD représentent près de 5% des orientations Enfants.

Quant aux adultes, 26 orientations en SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé), 24 orientations en SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), 3 orientations en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et 1 en Foyer d'Accueil Médicalisé ont été prononcées.

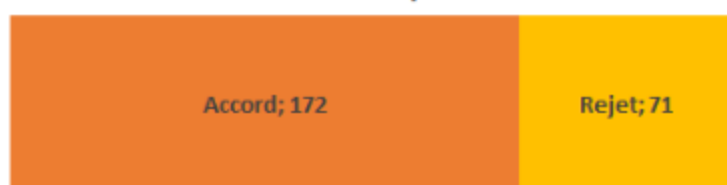
Focus sur les orientations scolaires Enfants



Les orientations en ULIS TFC (Trouble de la Fonction Cognitive) restent majoritaires dans les orientations spécifiques. **185 orientations en Milieu Scolaire Ordinaire, 151 aides humaines scolaires** (AESH M et I), **25 matériels pédagogiques adaptés** et **252 Transports** ont été accordés.

Focus sur les orientations Adultes

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

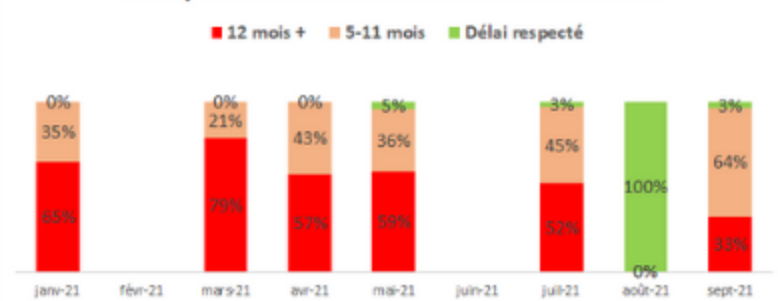


Sur 243 demandes, 172 RQTH ont été accordées dont 86 sans limitation de durée. A noter : 71 RQTH de plus ont été attribuées à des jeunes scolarisés en secondaire âgés de 16-20 ans. Les rejets sont dus à une capacité de travail inférieure à 5%, à un classement sans suite, sans objet car les droits étaient en cours, situation hors champs du handicap, dont le handicap est moins d'un an, ou encore aux rejets administratifs. Parmi les RQTH, 39 sont des salariés (soit 23% des accords) et 47 font l'objet d'aménagement de poste préconisé.

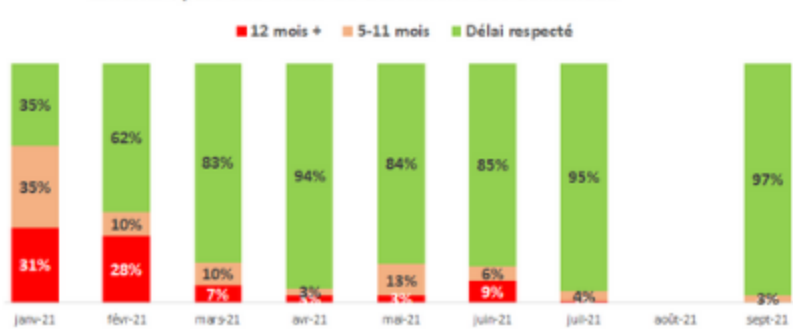
Délai de traitement des demandes

Les dossiers PCH sont traités après un premier passage en CDAPH sur les autres droits puis, en cas d'éligibilité, la demande est traitée en second temps, d'où le délai plus long.

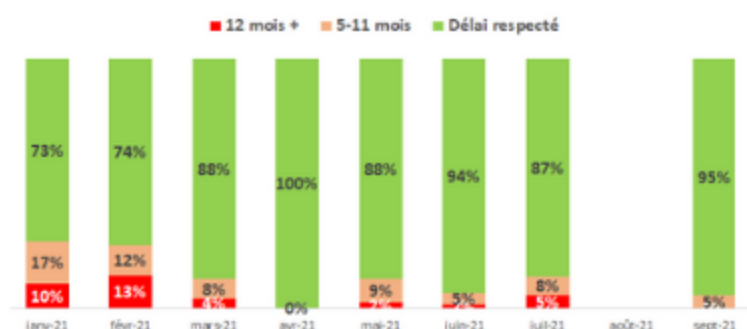
PCH : part des délais de traitement des demandes



Enfants : part des délais de traitement des demandes



Adultes : part des délais de traitement des demandes

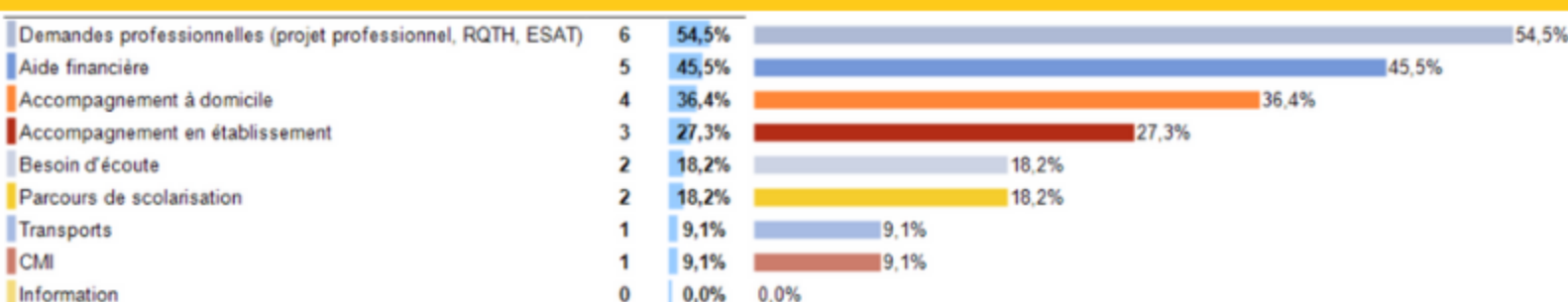


Janvier et février 2021 étaient nécessaires pour absorber les dossiers en stock. Le délais de traitement des dossiers est respecté à 97% chez les Enfants et 95% chez les Adultes .

Les délais moyens de traitement sont de 3.4 mois pour l'Enfant, 2.5 mois pour l'Adulte.

monavis-mamdph.fr (sur 24 répondants 2020-2021)

Depuis janvier 2021, 11 répondants ont contribué à l'enquête de satisfaction nationale. Pour participer, il suffit de se connecter (téléphone, tablette, ordi) sur le site monavis-mamdph.fr , sélection le département et répondre aux quelques questions. La campagne d'enquête à la satisfaction est lancée depuis septembre 2021.



MDPH 976

8 rue Mariazé - 97600 Mamoudzou

Tél : 02.69.62.96.20 - accueil@mdph976.fr

www.mdph976.fr et